

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt la déclaration du ministre, et je suis heureux d'apprendre que des mesures sont envisagées pour éliminer la pollution par le pétrole causée par des incidents comme le naufrage de l'*Arrow*. Je dois dire que depuis l'incident, le ministre s'est efforcé de son mieux d'établir des programmes et des plans pour l'élimination de la pollution.

Toutefois, je suis sûr qu'il a constaté, comme les autres d'entre nous à la Chambre, que nos statuts ne renferment tout simplement pas de lois qui nous permettraient de venir à bout des problèmes du genre de celui qui a surgi il y a quelque temps au large de la côte de la Nouvelle-Écosse. Je ferai plus tard quelques recommandations dans l'espoir que nous pourrions prévenir un nouveau désastre comme celui de l'*Arrow*.

L'incident de l'*Arrow* a souligné la nécessité de remanier de fond en comble nos lois et nos règlements conçus pour prévenir le danger croissant de la pollution par le pétrole. Il faut reviser toute notre attitude à ce sujet. Tous les députés conviendront avec moi, j'en suis sûr, que nous ne voulons pas que l'incident de l'*Arrow* se répète. Il s'en dégage une leçon très claire. Nous sommes désarmés devant des accidents tels que le naufrage de l'*Arrow*, bien qu'un ministre m'ait affirmé le 14 janvier que des plans d'urgence avaient été établis pour remédier à l'épanchement de produits pétroliers. Les députés penseront comme moi, j'en suis sûr, que si les plans existaient, ils valaient moins que rien.

● (3.00 p.m.)

L'absence de planification et de recherche adéquates en matière de pollution par le pétrole, me pousse à dire quelques mots de la possibilité d'une autre catastrophe dans les eaux canadiennes. Il s'agit du deuxième voyage qu'entreprendrait le *Manhattan* dans les eaux de l'Arctique canadien. A mon avis, ce voyage ne devrait pas avoir lieu. On devrait imposer un moratoire jusqu'à ce que l'ont ait réuni des connaissances et des renseignements suffisants et mis sur pied des programmes pour pallier à toute pollution éventuelle par le pétrole.

On a eu amplement la preuve que nous manquions au Canada de programmes pour pallier à des situations imprévues, en l'occurrence des fuites de pétrole, malgré l'assurance qu'on nous avait donnée il y a plus d'un mois, je le répète. Tant que nous n'aurons pas mis au point des programmes complets et suffi-

sants pour pallier à des situations d'urgence, applicables à toutes nos eaux territoriales, il ne faudrait pas autoriser le *Manhattan* à entreprendre un deuxième voyage à travers l'archipel de l'Arctique qui nous appartient.

Un groupe spécial dirigé par M. McTaggart-Cowan a été nommé pour étudier les problèmes de pollution par le pétrole à la suite du naufrage de l'*Arrow*. Les rapports de ce groupe nous aideront à résoudre les problèmes que pourraient poser à l'avenir des fuites de pétrole. Il faudrait à mon avis publier ces rapports, rédiger des mesures et des règlements fondés sur les conclusions du groupe spécial et leur donner force de loi avant même d'envisager un second voyage du *Manhattan* à travers l'Arctique.

La Chambre a adopté, l'an dernier, une modification à la loi sur la marine marchande du Canada, le bill S-23. Le projet de loi comportait tout d'abord à l'article 495D une modification prévoyant une responsabilité illimitée, en cas de désastre maritime occasionnant la pollution des eaux par le pétrole. Le comité du Sénat a supprimé ledit article, sous prétexte que la Conférence internationale de Bruxelles sur la pollution de la mer par le pétrole se tiendrait à l'automne de 1969 et examinerait les questions de responsabilité et autres.

Le ministre des Transports ne s'oppose pas, paraît-il, à la disposition relative à la responsabilité illimitée et je l'exhorte à voir à ce qu'une mesure législative sur la question soit présentée au Parlement dès cette session-ci. Nous avons appris, au cours d'entrevues du ministre avec des journalistes, qu'en vertu d'un projet de loi canadien déjà rédigé, les propriétaires et capitaines de navires seraient entièrement responsables des dommages résultant d'une fuite accidentelle de pétrole dans les eaux territoriales du Canada. Eh bien, que le gouvernement nous présente cette mesure législative immédiatement. Le désastre de l'*Arrow* aurait dû nous servir de leçon, mais le gouvernement a été pris au dépourvu, quant aux règlements sur la pollution.

J'aimerais faire ressortir deux ou trois autres points avant de m'asseoir. A mon avis, les divers ministères intéressés doivent faire enquête sur l'ensemble du problème de la pollution par le pétrole. Les députés devraient s'occuper pendant la session en cours de trois ou quatre questions bien précises. La première, celle de la navigation. Le transport du pétrole dans les eaux côtières du Canada a beaucoup augmenté, comme d'ailleurs partout